

REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Objet : Etat de la Route Territoriale 20 : tronçon dangereux

Monsieur le Conseiller territorial. Voilà une question qui est posée par un usager habituel de la route.

J'en fais partie aussi, comme certainement la plupart d'entre nous. Donc, j'essaie de vous répondre de la façon la plus claire. Effectivement, la route actuelle et ce tronçon routier n'est plus adaptée à l'augmentation du trafic, puisqu'on est sur deux fois une voie avec un trafic moyen journalier annuel de 16 000 véhicules par jour, dont une part importante de poids lourd, 1200 par jour environ.

C'est bien la raison pour laquelle, d'une part, nous avons réalisé la dénivellation du carrefour ex-Socordis, dit de la Gravona. Je le dis parce que je sais que les Corses et notamment les collectifs sont attachés à ce que la signalétique routière, notamment, soit conforme au nom du lieu. 13,5 millions de travaux.

Des travaux également, je salue, et je viendrai après, comme vous, Madame la Présidente, sur l'arrivée d'un nouveau membre, mais protocolairement, nous devons attendre l'appel. Mais puisqu'il y a des élus ajacciens de la Capa, je le rappelle, peut-être n'écoutait-il pas, le mois dernier, ma réponse, que nous avons, depuis 2015, mobilisé, y compris, les fonds du PEI restant 80 millions d'euros sur 100 pour des opérations d'aménagement routier concernant Ajaccio ou la périphérie ajaccienne, alors qu'auparavant, entre 2002, date du début du PEI et 2015, il y avait eu zéro euro, donc là, on a eu 80 millions. En ce qui concerne l'opération de la pénétrante, à hauteur de 45 millions, financée dans le cadre de la dernière tranche du PEI, les marchés de travaux de la section entre Bodiccione et Le stiletto ont été notifiés et les travaux ont été récemment débutés.

En ce qui concerne la deux fois deux voies, qui est la réponse de fonds, cher Pierre, à votre question, passer d'une voie à deux fois deux voies, vous savez que, lorsque nous sommes arrivés, le dossier était là aussi, non seulement à l'arrêt, mais n'avait même pas été constitué, donc nous avons engagé toutes les études, nous avons recueilli l'ensemble des avis et nous avons eu uniquement un avis défavorable d'une instance nationale, le CNPN, qui a été rendu en 2024 et qui préconise d'augmenter la

compensation environnementale du projet, donc les compléments du dossier d'enquête sont en cours. Dès que ces compléments auront été réalisés et que le dossier sera définitivement validé par le CNPN, nous déposerons ce dossier au titre du PTIC. Je rappelle que c'est une condition sine qua non, j'ai fait la réponse, je crois que c'est Christelle Combet qui m'interrogeait le mois dernier, que l'État, qui rappelle souvent qu'il est seul décisionnaire en matière de PTIC, ce que nous regrettons et contestons de notre part, mais que l'État impose que les dossiers, pour des raisons d'efficacité qu'on peut comprendre, que les dossiers déposés au titre du PTIC soient complets et opérationnels.

Donc dès qu'on aura eu l'avis du CNPN, on déposera le dossier de la deux fois de voie du giratoire de la Gravona. En attendant, il y a, vous l'avez dit Pierre et vous l'avez constaté, une chaussée qui est dégradée, alors il y a une partie de chaussée et il y a des travaux de réseau. Je le dis sans malice, les principales dégradations actuelles sont dues à la réalisation d'une tranchée sous maîtrise d'ouvrage de la Capa.

Nous avons saisi la Capa pour que ces dernières fassent procéder à la réflexion des zones affaissées. Ces travaux sont en préparation, nos services sont travaillés ensemble, les sondages ont été réalisés, les modalités d'intervention définies et les travaux sont programmés pour les vacances de février, à un moment où il y a le moins de monde possible, puisqu'on sait que beaucoup de Corses sont en vacances. Et puis, sans attendre,

dès lors qu'on aura procédé aux travaux afférents à cette opération sous maîtrise d'ouvrage Capa, on procédera à la réflexion des ouvrages hydrauliques et au revêtement de chaussée.

C'est des travaux estimés à 420 000 euros qui seront financés intégralement par la collectivité de Corse et qui interviendront dès que les travaux sous maîtrise d'ouvrage Capa auront été réalisés en février.